

Projet HYPEM

Protocole éthique et juridique de la recherche

Conformément au règlement général sur la protection des données et à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée, ce projet a fait l'objet d'un premier dépôt auprès du délégué de la protection des données de l'Université de Lille *sous le numéro 202104*.

Le protocole a été validé par le comité d'éthique de l'université de Lille *sous le numéro 2021-475-S91* (voir ci-dessous).



Comité d'éthique en sciences comportementales

Présidente :

Yvonne DELEVOYE-TURRELL

Président adjoint :

Cédric PATIN

Gestionnaire administrative :

Stella BOUAMRIRENE

Tel : 03 -62- 26- 80- 82

E-mail : Stella.Bouamrirene@univ-Lille.fr

Villeneuve d'Ascq, le 09/03/2021

Références comité d'éthique :	2021-475-S91
Sigle :	HYPEM
Numéro de version et date :	Version 2 du 08/03/2021
Promoteur :	ULILLE-SVS
Responsable Scientifique du projet :	François POTDEVIN

Date de la soumission :	08/03/2021
Date de la réunion du comité d'éthique :	09/03/2021

Avis du Comité d'Ethique : Avis favorable

Le protocole est accepté en état. Si pour une quelconque raison, vous souhaitez modifier le protocole (en terme de calendrier, inclusion d'un nouveau groupe...), vous êtes tenu d'informer le comité d'éthique par l'envoi d'un avenant expliquant les motivations mais également les modifications apportées au protocole initial. Cet avenant sera réévalué par le comité d'éthique.

L'avis du CER-Lille n'exonère pas des formalités réglementaires. A cet égard, il vous appartient notamment, si vous traitez des données se rapportant à un individu directement ou indirectement identifiable, de vous conformer au règlement européen sur la protection des données (RGPD) en vigueur depuis 2018. Pour cela, vous pouvez solliciter les conseils du Correspondant informatique et libertés (DPO) ou du service juridique de votre université ou de votre organisme de recherche. Le comité éthique rappelle l'obligation d'inscrire au registre des traitements de l'université tout traitement de données à caractère personnel conformément à l'article 30 du Règlement Général sur la Protection des données.

Par cet avis favorable, le CER U-Lille ne se prononce pas sur le respect des mesures barrières contre le Covid-19. Afin de protéger les participants et les chercheurs et enseignants-chercheurs, les organismes responsables de la recherche doivent impérativement se mettre en conformité avec les mesures préconisées pour toutes recherches sur site et hors site par les tutelles hébergeant les unités de recherche concernées.

Pr Yvonne DELEVOYE-TURRELL
Présidente du comité d'éthique



Direction de l'Appui à la Recherche

Service Partenariats et Structures

Comité d'Éthique de Lille

Bureau 61 Bât A3

59655 Villeneuve d'Ascq

Tel 03-62-26-80-82

COMET

Le Comité d'éthique Recherche remercie les porteurs pour le soin apporté à leur réponse.

Avis : Favorable.